



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rénovation urbaine

Question orale n° 1864

Texte de la question

M. Guy Teissier rappelle à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement que le 1er décembre dernier, lors de sa venue à Marseille, il a validé trois nouveaux programmes de rénovation urbaine présentés par la ville de Marseille. Cinq autres sont actuellement étudiés par les services de l'Agence nationale de rénovation urbaine. Il souhaite donc attirer son attention sur le projet de rénovation urbaine des Hauts de Mazargues, dans le 9e arrondissement de Marseille. Situé aux confins du site classé des calanques, ce territoire a été fortement urbanisé dans les décennies 60 à 80 et comprend de nombreuses cités gérées par des organismes HLM où les problèmes familiaux, scolaires, sociaux et de délinquance sont importants. Il existe une forte attente de la part des habitants de voir leur cadre de vie s'améliorer par l'aménagement de l'espace urbain mais aussi par une meilleure intégration de leurs cités dans la ville. Il souhaite donc connaître sa position sur ce dossier et, compte tenu de son engagement de principe favorable à cette opération, s'il envisage de l'inscrire parmi ses priorités.

Texte de la réponse

PROJET DE RENOVATION URBAINE DES HAUTS DE MAZARGUES A MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question, n° 1864.

M. Guy Teissier. Lors de sa venue à Marseille, le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement a validé trois nouveaux programmes de rénovation urbaine présentés par la ville de Marseille. Cinq autres sont en cours de validation et vont être étudiés par les services de l'Agence nationale de rénovation urbaine.

J'appelle son attention sur celui qui concerne les Hauts de Mazargues, dans le 9e arrondissement de Marseille. Situé aux confins du site classé des calanques, pour lequel nous travaillons à la création d'un parc national, ce territoire a été fortement urbanisé dans les années 1960 à 1980. Il comprend près de 2000 logements gérés par une dizaine d'organismes HLM, où les problèmes familiaux, scolaires, sociaux et de délinquance sont très importants.

Depuis une dizaine d'années, une mutation urbaine a été lancée. Ainsi, de nombreuses copropriétés ont été construites aux alentours immédiats des cités de la Cayolle et de la Soude. La zone commerciale des Hauts de Mazargues s'est agrandie grâce à la modernisation d'une grande surface et à l'installation de nouvelles entreprises dans la zone d'activité.

La spécificité de ce territoire tient au fait qu'il est composé de microsites à l'échelle de la cité, et non à l'échelle du quartier. Ces microsites souffrent de deux phénomènes majeurs qui nuisent à la cohésion sociale de sa population : l'enclavement et la très forte disparité de revenus entre leurs habitants et ceux des quartiers environnants. La diversité sociale de l'habitat ne se traduit pas d'une manière mécanique par de la mixité sociale, mais elle aggrave les tensions entre les habitants ainsi que le sentiment d'insécurité.

Comment pourrait-il en être autrement lorsque le taux de chômage des moins de vingt-cinq ans, dans certaines de ces cités, avoisine les 60 % pour un taux moyen de 36 % à Marseille lorsqu'en matière d'éducation, le niveau de qualification y est globalement très bas, lorsque, en matière d'urbanisme et de transport, sur l'ensemble du site, avec deux cités enclavées, il n'existe qu'une seule ligne de transport en commun et que de nombreux

équipements et espaces publics sont fortement dégradés, lorsque les actes délictueux - trafic de drogue, économie souterraine, délinquances des mineurs - se perpétuent et renforcent le sentiment d'insécurité chez une partie de la population ?

Il existe donc une forte attente de la part de tous les habitants de voir leur cadre de vie enfin requalifié. Cela passe bien entendu par la rénovation des cités de la Soude et de la Cayolle en réhabilitant, modernisant et reconstruisant des centaines de logements, mais aussi par un meilleur aménagement de l'espace urbain, avec la création d'espaces verts, de terrains de sport, de transports en commun... C'est ainsi que nous réussirons une meilleure intégration de ces cités aux quartiers avoisinants et à l'ensemble de la ville en général.

Madame la ministre déléguée à la cohésion sociale, la ville de Marseille a accompli un travail important sur les dossiers déjà présentés à l'ANRU. Celui des Hauts de Mazargues, évalué à 200 millions d'euros, est en fin d'élaboration et sera présenté très prochainement à l'ANRU. Je souhaite appeler votre attention sur la nécessité impérieuse de réussir ce projet de rénovation urbaine qui concerne environ 30 000 personnes dans le seul 9^e arrondissement de Marseille.

M. le président. La parole est à M. la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, *ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité*. Monsieur le député, vous le savez, la rénovation urbaine a été l'un des actes très forts de cette législature, avec la loi du 1^{er} août 2003 - que vous avez votée ici au petit matin - par laquelle le Gouvernement s'est engagé sur un programme pluriannuel de 35 milliards d'euros qui, à terme, nous permettra de travailler sur près de 500 quartiers. Nous savons tous combien cet effet de levier, extrêmement puissant, était nécessaire pour changer définitivement la donne dans les quartiers.

Vous venez de l'expliquer fort justement : au-delà du problème urbain, il y a tout l'accompagnement humain. Au-delà de la problématique du logement, il faut développer l'accompagnement vers l'emploi ou encore la formation des tout-petits : c'est tout le sens du plan de cohésion sociale voté dans la foulée pour apporter des réponses. Vous avez raison de rappeler que Jean-Louis Borloo, lors de sa visite de Marseille avec le sénateur-maire, s'est engagé à rénover plusieurs quartiers. En ce qui concerne les Hauts de Mazargues, nous savons combien il était nécessaire d'intervenir. Pour cela, il a fallu que l'Agence nationale de rénovation urbaine fasse, là encore, l'objet de compléments. Dans cet esprit, le Gouvernement a décidé de prolonger le programme de rénovation urbaine jusqu'en 2013, dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement. Il a fallu surtout que le conseil d'administration de l'agence décide, en septembre dernier, de prendre en compte l'ensemble des projets identifiés localement.

Celui des Hauts de Mazargues pourra donc faire l'objet d'une convention avec l'agence, dès lors qu'il aura pu être examiné et instruit, en tenant compte du partenariat, que nous serons à même de développer, avec les autres collectivités territoriales : région et département.

Vous savez combien nous essayons, région après région, département après département, de maintenir et de développer nos partenariats, ce qui nous permet d'aller plus loin encore dans ces projets de rénovation.

Monsieur le député, le Gouvernement sera bien évidemment attentif à ce que ce projet fasse l'objet d'un examen attentionné de la part du conseil d'administration de l'ANRU dès qu'il aura été présenté.

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse. Cette opération est nécessaire pour éviter la fracture dans la fracture. Marseille connaît une sorte de ligne de démarcation qui ne dit pas son nom et qui s'appelle la Canebière. Les gouvernements successifs ont apporté beaucoup d'attention aux quartiers qui se trouvent au nord. À l'est, en revanche, sans doute parce que l'environnement y est plus agréable, que le massif des Calanques est comme un parc urbain merveilleux, on semble croire que la misère est plus acceptable, plus douce et nécessite moins d'attention. Pourtant, la désespérance, la délinquance, les drames quotidiens y existent tout autant que dans les quartiers nord.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. Bien sûr, monsieur le député, pour le Gouvernement, la misère n'est pas plus belle au sud qu'au nord, à l'est qu'à l'ouest, et quel que soit l'environnement. Pour la faire reculer, nous nous sommes engagés dans un chantier de très grande envergure avec pour objectif d'apporter partout les réponses les plus complètes. Et plus les collectivités nous accompagneront, plus nous pourrons agir rapidement ensemble.

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1864

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 925

Réponse publiée le : 31 janvier 2007, page 733

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 janvier 2007